Bois français, bois européens, bois tropicaux : Quelles solutions pour se conformer au RDUE ?

FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

atibt
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TR

POSEZ VOS QUESTIONS EN DIRECT !

Sur internet : slido.com
Code de connexion : 8793922

ETAT DES FORÊTS DANS LE MONDE

30 % des surfaces sont des forêts

4,06 milliards d'hectares

80 % de la biodiversité

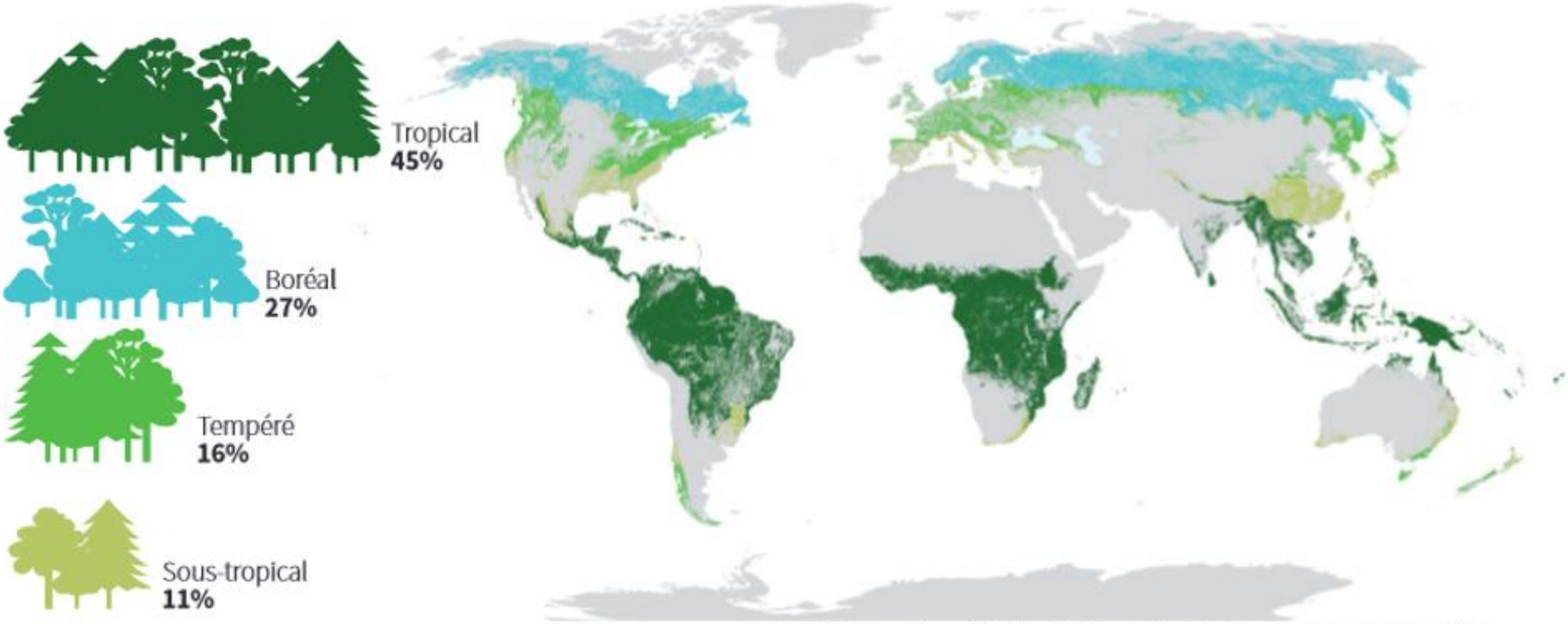

Source: Adapté de la Carte du Monde des Nations Unies, 2020.

Evolution du couvert forestier dans le monde entre 1990 et 2016

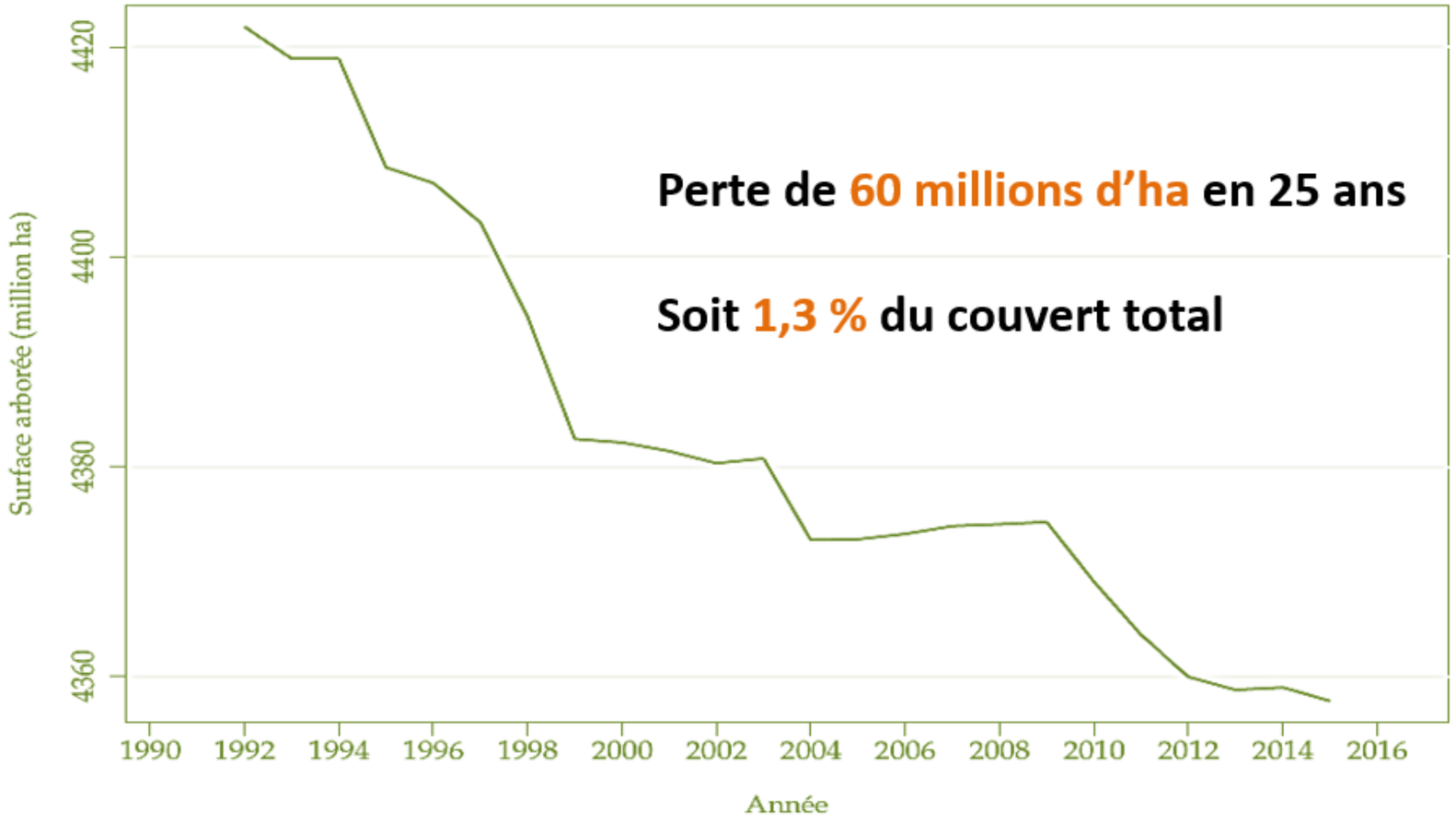

Source: Statistiques produites à partir des données du CCI–LC

Principales causes de déforestation dans le monde

Agriculture de subsistance 63 %

Agriculture industrielle 16 %

Elevage extensif ("ranching") 6,5 %

85,5 %

(sur)exploitation pour le bois de feu 8 %

(sur)exploitation pour le bois d'œuvre 5,5 %

Infrastructures (routes, villes, mines...) 1 %

Lanly 2003, World Forestry Congress

OBJECTIF & PLANNING

Minimiser la contribution de l'UE à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde

Date de publication : 9 juin 2023

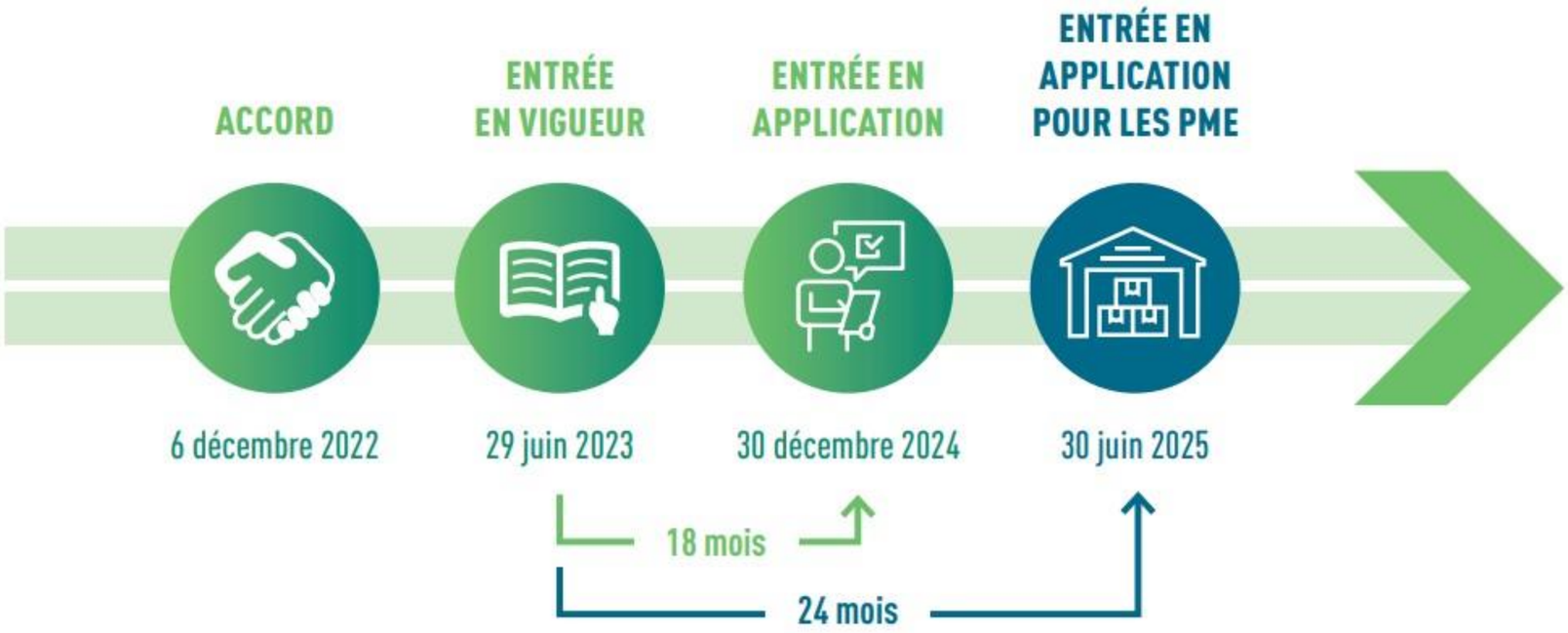

PRODUITS CONCERNES

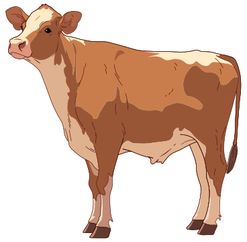

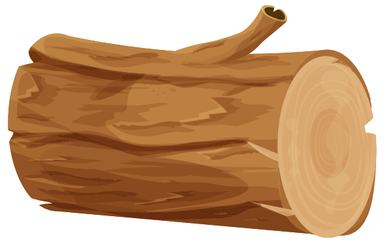

Produits bois et dérivés bois concernés = codes douaniers 4401 à 4421, la pâte et le papier, l'industrie graphique, les sièges, les meubles et les constructions préfabriqués

Les produits recyclés ne sont pas concernés.

L'emballage en bois ou carton n'est concerné que lorsqu'il est vendu en tant qu'emballage vide.

EXIGENCE RDUE

Les produits concernés ne pourront plus être **mis en vente sur le marché de l'UE ou importés sur le marché de l'UE ou exportés sur le marché de l'UE**, à moins que les 3 conditions suivantes ne soient remplies :

1. Ils sont **zéro déforestation et zéro dégradation**

2. Ils ont été produits **conformément à la législation pertinente** du pays de production

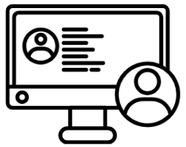

3. Ils font l'objet d'une **déclaration de Diligence Raisonnée**

1. Ils sont **zéro déforestation et zéro dégradation**

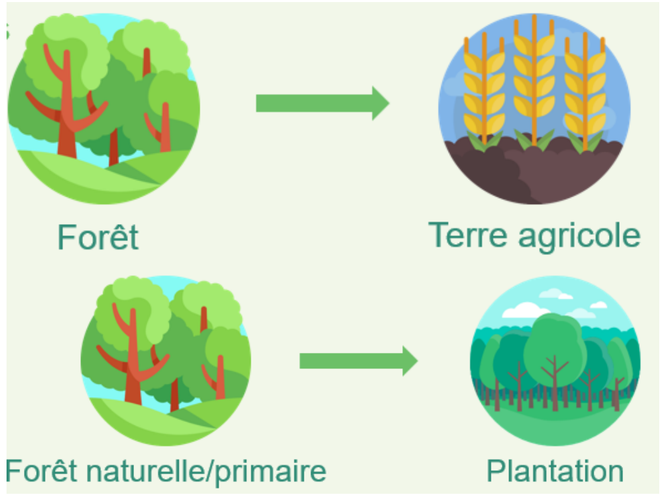

Déforestation = conversion d'une forêt pour un usage agricole

Dégradation = conversion d'une forêt primaire en une forêt plantée ou forêt de plantation

Ou conversion d'une forêt régénérée naturellement en une forêt de plantation

Forêt de plantation = forêt plantée

- Soumise à une gestion intensive
- Constituée de 2 essences
- Constituée de plants équidistants, de mêmes hauteurs, mêmes diamètres, mêmes âges

2. Ils ont été produits **conformément à la législation pertinente** du pays de production

Droits d'utilisation des terres

Droits de tiers

Protection de l'environnement

Droits du travail

Gestion forestière et récolte de bois

Droits de l'Homme protégés par le droit international

Fiscalité, lutte contre la corruption, commerce et douanes

Principe du consentement libre et éclairé

3. Ils font l'objet d'une **déclaration de Diligence Raisonnée**

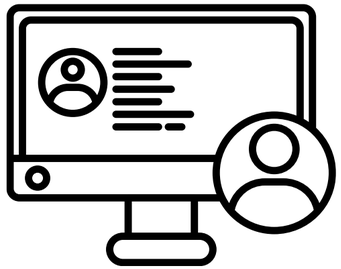

Avant chaque mise en vente, importation ou exportation

Déclaration dans le Système d'Information européen des informations suivantes (voir annexe 2 du RDUE) :

- Nom et adresse de l'entreprise déclarante
- N° d'enregistrement et d'identification EORI (pour les importations et exportations)
- Description des produits
- Quantité de produits (masse, volume ou nombre d'articles)
- Pays de production
- Géolocalisation de toutes les parcelles de production
- Eventuel n° de référence d'une déclaration Diligence Raisonnée à laquelle celle-ci se réfère

METHODOLOGIE

1. TRACABILITE DES PRODUITS JUSQU'À LEUR ORIGINE

Les entreprises doivent recueillir :

- les informations de **géolocalisation** **de toutes les parcelles où ont été exploités les bois des produits concernés**
- ainsi que la **date/période de production**

La géolocalisation correspond aux **coordonnées GPS de la parcelle de production** :

- Surface < 4ha : points GPS de la latitude et la longitude de la parcelle
- Surface > 4ha : polygone de plusieurs points qui permettent de décrire le périmètre géométrique de la parcelle

POUR CHAQUE LOT DE PRODUIT BOIS CONCERNES

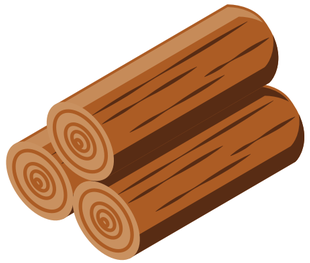

2. ANALYSE DILIGENCE RAISONNEE

Procédure interne à réaliser au sein de l'entreprise pour chaque fournisseur

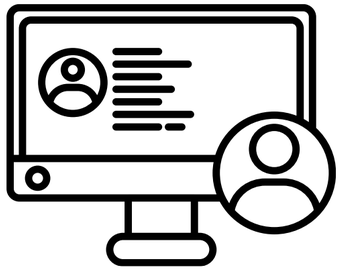

3. DECLARATION DE DILIGENCE RAISONNEE

Démarche administrative à saisir sur le système d'information européen externe

ANALYSE DILIGENCE RAISONNEE

à réaliser en interne sur la chaîne d'approvisionnement des produits

3 parties (cf. article 8) :

1. Collecte des informations
2. Mesures d'évaluation des risques
3. Mesures d'atténuation des risques

1. Collecte des informations

- Description des produits (nom commercial et type de produit, noms commun et scientifique des essences)
- Quantité de produits (kg de masse nette, masse nette, volume net, nombre d'articles)
- Pays de production
- Géolocalisation de toutes les parcelles de production
- Date ou période de production (date de récolte des produits)
- Nom, adresse postale et mail des fournisseurs
- Nom, adresse postale et mail des clients Preuve de « zéro déforestation »
- Preuve du respect de la loi du pays de production

Classification des risques des pays par la Commission Européenne (faible, standard, élevé)

- **Pour les pays de production classé en risque faible => La Diligence Raisonnée s'arrête là**

2. Evaluation des risques

Pour chaque pays de production classés en risque standard ou élevé :

- Risque attribué par la Commission (dans le cadre de la classification)
- Présence de forêt
- Présence de populations autochtones, consultation/coopération avec elles et leurs éventuelles revendications
- Ampleur de la déforestation et/ou dégradation de forêts
- Niveau de corruption
- Ampleurs de la falsification de documents et/ou données
- Absence de mesures d'application de la loi
- Violations des droits de l'Homme reconnus internationalement
- Conflits armés ou existence de sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ou par le Conseil de l'UE

Pour chaque chaîne d'approvisionnement issue d'un pays de production classés en risque standard ou élevé :

- Source, fiabilité et validité des informations récoltées (dans la 1ère partie)
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement Risques de contournement du règlement
- Risque de mélange avec d'autres produits d'origine inconnue ou produits dans des zones déforestées/dégradées
- Conclusions des groupes d'experts de la Commission qui appuient la mise en oeuvre du RDUE Préoccupations étayées présentées par des personnes physiques ou morales extérieures
- Informations sur les antécédents des opérateurs et commerçants en matière de non respect de la chaîne d'approvisionnement
- Toute information qui indique un risque qu'un produit ne soit pas conforme

3. Mesures d’atténuation

Pour tout risque non nul ou non négligeable :

Mise en place de procédures et mesures d’atténuation des risques pour parvenir à un risque nul ou négligeable (avant la mise sur le marché des produits concernés) :

- Demande d‘informations, de données ou de documents complémentaires
- Réalisation d‘enquête ou audits indépendants
- Adoption d‘autres mesures ayant trait aux exigences en matière d‘information demandées dans la 1ère partie “récolte“ Assistance de ses fournisseurs leur permettant de répondre aux exigences du règlement (mesures de renforcement des capacités et d‘investissements)

Mise en place de stratégies, contrôles et procédures suffisants et proportionnés pour atténuer et gérer efficacement les risques détectés de non-conformités des produits :

- Pratiques en matière de gestion des risques de modèles
- Tenue de registres Contrôle interne Gestion de la conformité

POSEZ VOS QUESTIONS EN DIRECT !

Sur internet : slido.com
Code de connexion : 8793922

DIFFERENTS TYPES D'ACTEURS

Opérateurs amont (premiers metteurs en marché UE)

- Exploitants forestiers (régie ONF, COOP, intégré à une transformation, spécialisé en bois d'œuvre, trituration, énergie, export…)
- Importateur

Opérateurs transformateurs aval (sciage, déroulage, menuiserie, panneaux, papier…)

- Entreprise de transformation PME
- Entreprise de transformation non PME

Commercants (négociants, distributeurs)

- Commerçant PME
- Commerçant non PME

EXPLOITANT FORESTIER

Entreprise qui achète, récolte du bois sur pieds au sein de l'UE et en assure la commercialsiation

CHANTIER FORESTIER

1. Marquage des produits

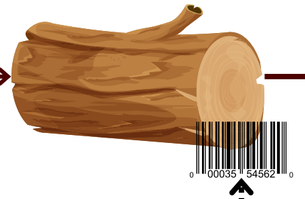

1. Récolte des informations

Référencement des produits

2. Saisie des informations

OUTIL DE TRACABILITE INTERNE

Association des informations aux produits mis en vente

2. Déclaration Diligence Raisonnée

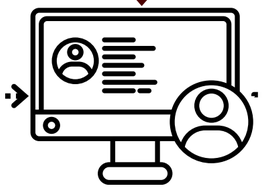

SYSTEME D'INFORMATION EUROPEEN

3. Archivage interne des informations

3. Mise en vente de produits

DOCUMENTS COMMERCIAUX

N° déclaration Diligence Raisonnée

CLIENT

ENTREPRISE DE TRANSFORMATION PME

Qui achète du bois récolté en France métropolitaine et vend des produits transformés sur le territoire de l'UE

Archivage de ces informations pendant 5 ans

Récupère les n° de déclarations de Diligence Raisonnée de la part de ses fournisseurs

Transmet les n° de déclarations Diligence Raisonnée à ses fournisseurs

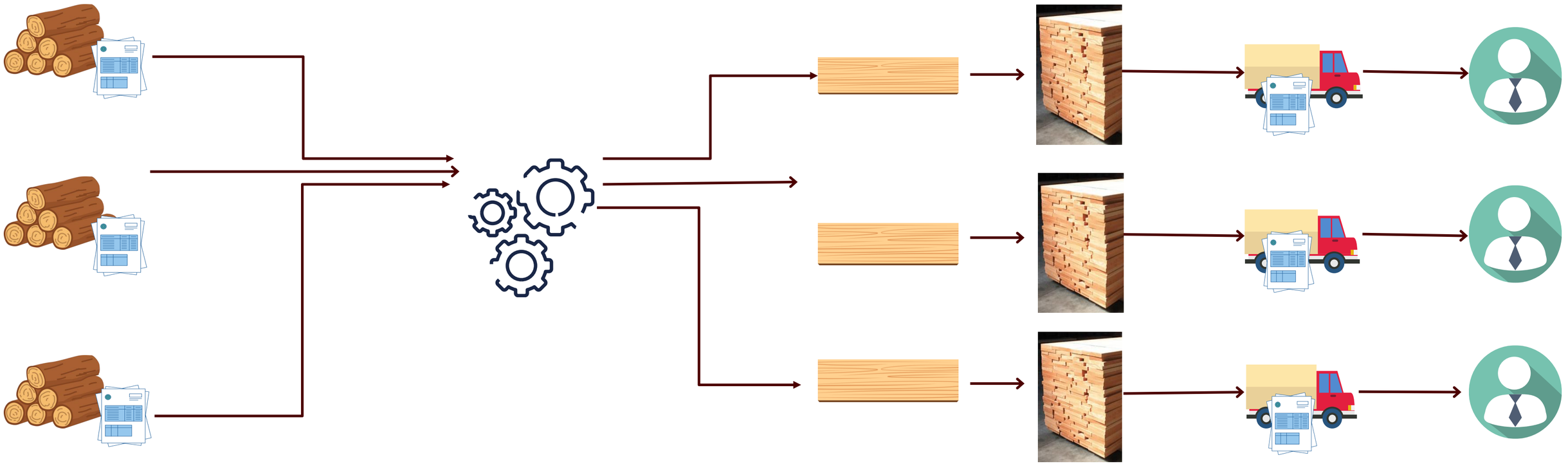

COMMERCANTS PME

Récupère les n° de déclarations de Diligence Raisonnée de la part de ses fournisseurs

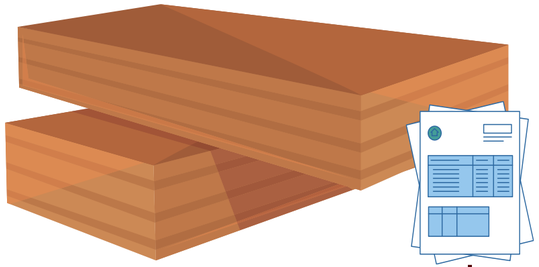

Transmet les n° de déclarations Diligence Raisonnée à ses clients

Archive les informations pendant 5 ans

IMPORTATIONS / EXPORTATIONS

Avant *la mise en place de l'interface*

Entreprise important dans l'UE ou exportant depuis l'UE

1.Saisie déclaration DR

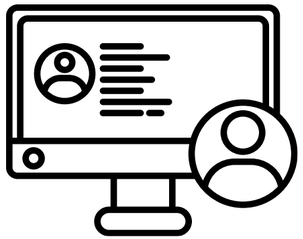

SYSTEME D'INFORMATION

2. Instruction déclaration DR

3. Statut "disponible" ou "rejet" de la déclaration

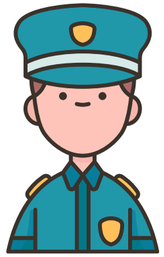

Autorités compétentes

6. Suspension ou autorisation de mise en libre pratique / exportation

4. Demande de mise en libre pratique / exportation

DOUANES UE

5. Echange d'informations via un protocole établi

DR = Diligence Raisonnée

IMPORTATIONS / EXPORTATIONS

Après *la mise en place de l'interface*

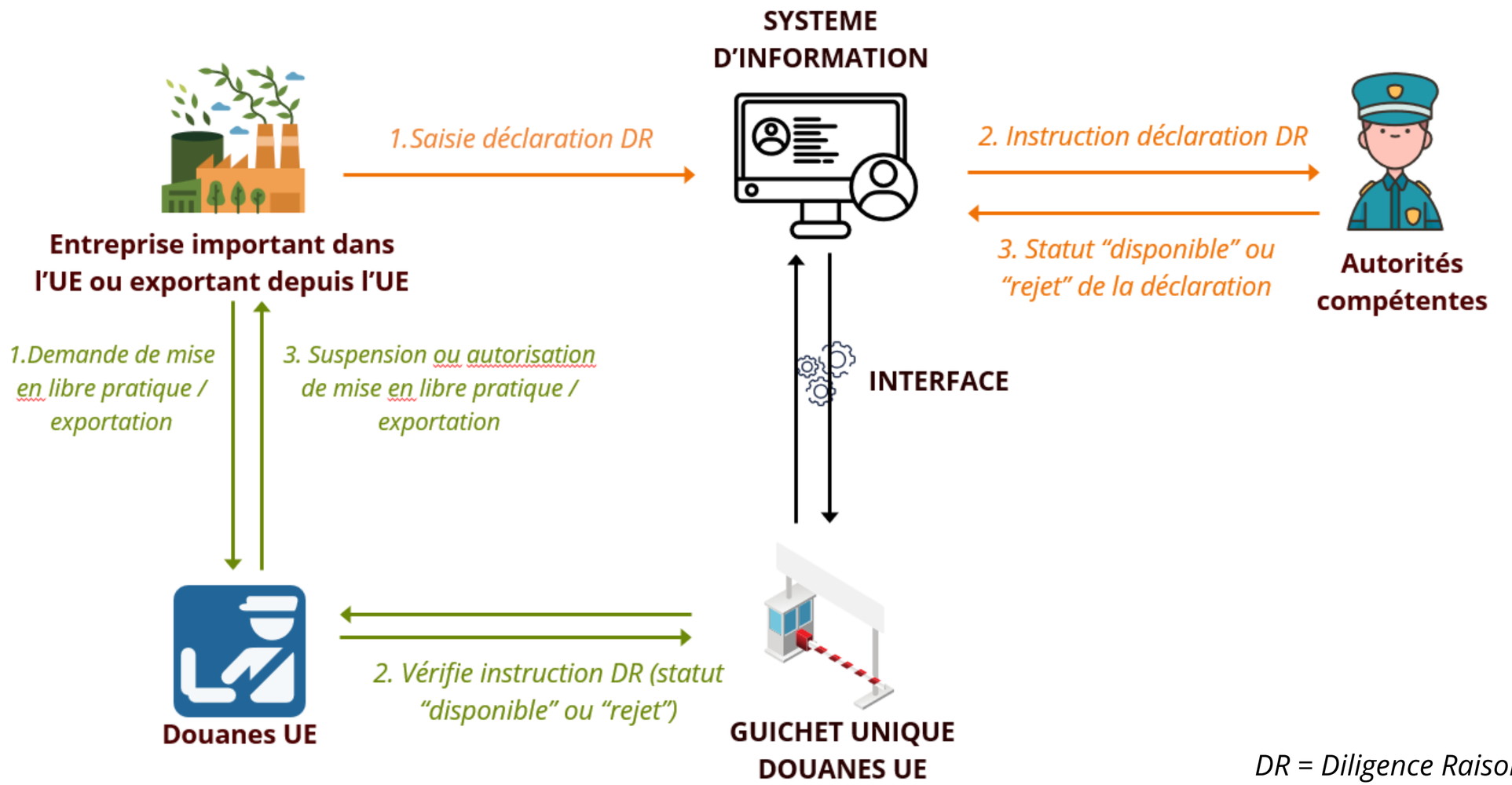

DR = Diligence Raisonnée

« RDUE : Quelles solutions pour sa mise en application ? »

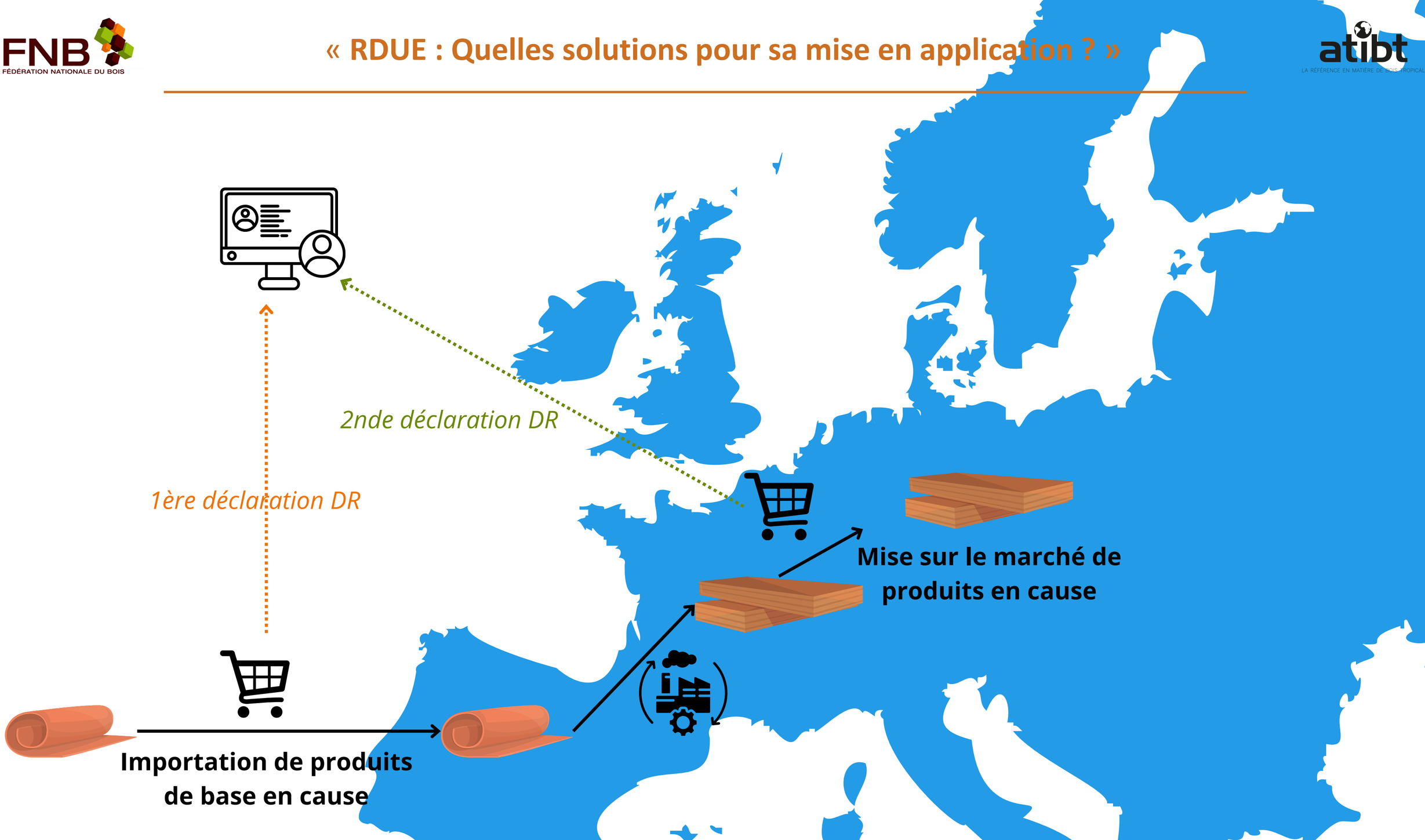

ENTREPRISE DE TRANSFORMATION OU COMMERCANT NON PME

1. Récupère auprès de ses fournisseurs les n° de déclarations de Diligence Raisonnée

2. Réalise une analyse Diligence Raisonnée de ses approvisionnements jusqu'à leur zone de production

3. Effectue une déclaration de Diligence Raisonnée dans le Système d'Information européen avant chaque mise en vente/import/export

4. Communique les numéros de déclarations de Diligence Raisonnée correspondants à ses clients

5. Met en place un service qualité et réalise des audits internes annuels

6. Rend public son système de Diligence Raisonnée chaque année

PLUSIEURS OUTILS VOUS ACCOMPAGNENT

Certifications forestières PEFC et FSC pour garantie de légalité de vos approvisionnements

Fiche pédagogique RDUE Exploitants pour accompagner les exploitants forestiers dans la mise en œuvre des exigences RDUE

Toolkit Preferred by Nature pour vous accompagner dans l'exercice de la Diligence Raisonnée

Brochure ATIBT RBUE/RDUE

Timber Trade portal

POSEZ VOS QUESTIONS EN DIRECT !

Sur internet : slido.com
Code de connexion : 8793922

TABLE RONDE 1

TEMOIGNAGE
ENTREPRISES

Romain DANIEL
Directeur Activité Exploitation forestière

EXPLOITATION FORESTIERE BARILLET
Entreprise d'exploitation forestière du Groupe Barillet, située en Centre Val de Loire

Commercialisation de 250 000 m3 de grumes résineux et feuillus (bois d'oeuvre, bois de trituration et bois énergie)

Valorisation des forêts des régions Centre-Val de Loire, Bourgogne, Pays de la Loire et Île-de-France.

Conseils forestiers auprès des propriétaires : réalisation des DGD, maîtrise d'œuvre travaux sylviculture, inventaire forestier, de cartographie des territoires forestiers et dans la rédaction de dossier d'aides forestières.

Guillaume JAMMES
President

SEEF Cameroun (Groupe SAINT JAMMES)

Entreprise d'exploitation forestière et de transformation de bois du Groupe Saint Jammes, implantée au Cameroun depuis 1994

Négoce de bois en grumes et débités, pour des ventes en local et à l'export.
Equipée industriellement pour fournir des produits de 1ère transformation (Bois débités humides), de 2ème transformation (bois débités séchés) et de 3ème transformation (Lamellé-collé, lambourdes, etc.).

Eric LE MIERE
President

Groupe ARBOR
Transformation du bois, de la forêt au produit fini, pour la conception et la fabrication de panneaux contreplaqués (techniques et décoratifs) ou produits à façon, à destination de l'industrie, du nautisme et du bâtiment.

Production de 45 000 m3 de panneaux contreplaqués par an

Approvisionnements :
Essences exotiques, Gabon
Peuplier, Champagne-Ardenne

POSEZ VOS QUESTIONS EN DIRECT !

Sur internet : slido.com
Code de connexion : 8793922

TABLE RONDE 2

OUTILS NUMERIQUES

Timbtrack

Loic PLAUCHE GILLON
Directeur France & Benelux

TIMBTRACK
Société spécialisée dans le développement informatique et la création de software / application mobile pour les métiers de la filière forêt/bois (de la forêt à l'industrie du bois)

A propos de l'outil
Module Traçabilité bois : solution technologique et opérationnelle pour garantir et prouver la provenance géographique à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement du bois (de la forêt à sa transformation)

Enjeux RDUE répondus
Suivi d'une grume tout au long de sa chaîne d'approvisionnement ; garantie et preuve de l'origine exacte du bois ; sécurisation des informations techniques et administratives propres à une grume et facilitation du transfert de cette information.

Bientôt un nouveau module technologique de traçabilité opérationnelle du bois de la 2ème transfo au consommateur final. !

ekwato
Votre supply chain responsable

Vincent PELE
Dirigeant fondateur
Auditeur CoC FSC/PEFC
Auditeur RBUE/EUTR (SGS)

EKWATO
EKWATO a pour mission de mettre l'innovation digitale au service de la protection des forêts et d'aider les acteurs de la filière bois à maîtriser les chaînes d'approvisionnement de leurs produits bois.

A propos de l'outil
Solution digitale pour piloter et maîtriser le système de diligence raisonnée de sa chaîne d'approvisionnement des produits bois en relation avec ses exigences internes (RSE), normatives (certifications) et réglementaires (RBUE, RDUE).

Enjeux RDUE répondus
EKWATO propose aux entreprises une solution digitale pour faciliter le système de diligence raisonnée associée à des services spécifiques pour l'application de la politique d'achat (conseils, certification traçabilité FSC/PEFC, audits RBUE/RDUE, audits fournisseurs).

Supply Logica by obbois

Olivier BONNEAU
Directeur de OBBOIS
Cofondateur de Supply Logica

OBBOIS / SUPPLY LOGICA
Résultat de plus de 10 ans d'expérience avec OBBOIS dans la mise en œuvre du RBUE, Supply Logica est un service permettant de vérifier la conformité des produits au RDUE et d'établir les déclarations de diligence raisonnée.

A propos de l'outil
Plateforme sécurisée de collecte d'informations dans les chaînes d'approvisionnement et de gestion des risques de commercialiser des produits issus d'activités illégales ou liée à la déforestation.

Enjeux RDUE répondus
Supply Logica est un outil équilibré et accessible à tous les acteurs de la filière développé par des experts de la diligence raisonnée qui seront en mesure d'apporter des solutions pragmatiques aux problématiques des différents acteurs.

STARLING
Reliable, unbiased

Elisabeth LANGLOIS
Responsable commerciale

AIRBUS Intelligence
Depuis plus de 40 ans, Airbus Intelligence a pour mission de fournir de l'imagerie satellite et des analyses géospatiales de haute qualité permettant à nos clients et partenaires de répondre à leurs besoins avec certitude et rapidité.

A propos de l'outil
Starling est une solution développée conjointement avec Earthworm Foundation dans le but d'aider les entreprises à livrer leurs engagements zéro déforestation et leurs engagement climat en lien avec les chaines de valeurs agricoles

Enjeux RDUE répondus
Starling est une solution à la fois pour aider à démontrer le respect des engagements 0 Déforestation et 0 Dégradation et pour estimer et suivre les risques de non-compliance lors de la diligence raisonnée

POSEZ VOS QUESTIONS EN DIRECT !

Sur internet : slido.com
Code de connexion : 8793922